

délégués - en exercice ...	97
- présents .....	53
Pouvoirs .....	07
Total votants .....	60

**Affaire n°156/12-2024**

MARCHE POUR L'EXPLOITATION DES QUAIS  
DE TRANSFERT DES DECHETS DU SIETOM  
- SIGNATURE -

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU SIETOM**  
**SEANCE DU 9 décembre 2024**

L'An deux mil vingt-quatre le lundi 9 décembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 2 décembre 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Gilles Bord

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :**

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Stéphane SOUVIE-LAUYAT, Daniel SARAZIN, suppléants.

**Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :**

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Thierry TASD'HOMME, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires et Marie-Elisabeth GUEZODJE, suppléante.

**Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :**

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Laurent GAUTIER, Claude SEVESTE, titulaires et Patrick OFFROY suppléant.

**Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :**

Patrice LEGRAND, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAL, titulaires et Alexis TIMECHINAT, Eric PIASECKI, Alexandra CHEVALIER, Régis THAUVIN, suppléants.

**Pouvoirs :**

- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Anthoine à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de M. Ghozlane à M. Bord (CAPVM)
- de M. Oumari à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Foubert à M. Tabuy (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Green à M. Gautier (CCPB)

**Absents non représentés :**

**Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :**

Thomas Berthon, Deborah Bernard, Jean-Pierre Meudec, Nathalie Semonsu  
Excusés : Jean-Pierre Fernandes, Virginie Brinjean.

**Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :**

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

**Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :**

Aline Couderc, Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau, Nathalie Canet.

**Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :**

François Benavente

Excusé : Denis Thouvenot.

**Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :**

Nicolas Bourdelet, Yamina Amara.

**Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :**

Grégoire Cordesse, Eric Serafin-Bonvarlet

Excusés : Suzanne Barnet, Patrick Vordonis, Patrick Salmon, Christine Fleck, Frédéric Marcoux, Ziain Tadjine.

**Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :**

Marc Tétart, Thierry Maurer, Yann Lemaulf, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Nathalie Robaey, François Moratille, Hugues Marcelot, Laudiane Meigne-Portes

Excusé : David Vicente.

## **156/12-2024 Marché pour l'exploitation des quais de transfert du SIETOM 77 – signature :**

Le marché actuellement en cours arrivera à son terme le 31 décembre 2024. Il a donc été nécessaire de lancer un nouvel appel d'offres pour permettre la continuité du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le temps d'avancer sur les projets de déconstruction de l'usine et la construction d'un double quai de transfert des ordures ménagères et des déchets recyclables sur le même site.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication du JOUE et du BOAMP le 17 octobre 2024, pour la passation de marchés portant sur l'exploitation des quais de transfert du SIETOM 77,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres en date du 3 décembre 2024,

*Considérant* que le SIETOM a lancé une procédure d'appel d'offres pour la passation de marchés relatifs à l'exploitation des quais de transfert du SIETOM 77 composé des lots suivants :

Lot 1 - Exploitation des quais de transfert

Lot 2 - Prestation de transport des déchets

Lot 3 - Prestation de traitement des ordures ménagères

*Considérant* que le marché a une durée globale de 24 mois incluant une tranche ferme de 18 mois et une tranche optionnelle de 6 mois,

*Considérant* que le montant global prévisionnel du marché est estimé à 9 417 975,80 € HT, tranches optionnelles incluses,

*Considérant* que la commission d'appel d'offres réunie le 3 décembre 2024 a décidé d'attribuer les marchés suivants :

- Lot 1 : Exploitation des quais de transfert à GENERIS pour un montant HT de 2 948 377,80 €
- Lot 2 : Prestation de transport des déchets à MAUFFREY Paris Nord pour un montant HT estimatif de 961 802,00 €
- Lot 3 : Prestation de traitement des ordures ménagères à GENERIS pour un montant HT de 5 507 796,00 €

*Le Comité Syndical :*

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer les marchés publics susvisés, leurs annexes et tous documents liés,
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour assurer le suivi et l'exécution de ces marchés,
- **DIT** que les dépenses et recettes relatives à la mise en oeuvre de ces marchés publics seront imputées sur le budget du SIETOM.

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 10 décembre 2024.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.  
Signé électroniquement.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*